

## Délibérations adoptées par le comité syndical le 4 mars 2019

[Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 7 janvier 2019](#)

[Délibération Vote du budget primitif 2019](#)

[Délibération Subvention annuelle Comité des œuvres sociales](#)

[Délibération Tableau des effectifs](#)

[Délibération tableau des quotas](#)

[Délibération Convention groupement régional pour la qualité alimentaire](#)

## ESPACES NATURELS REGIONAUX

### Réunion du Comité syndical

Lundi 4 mars 2019

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 7 janvier 2019,
2. Examen et vote du Budget primitif 2019, – *projet de délibération*,
3. Attribution de la subvention annuelle au Comité des œuvres sociales, – *projet de délibération*,
4. Echanges sur les perspectives d'évolution du cadre partenarial de mise en œuvre de Plantons le Décor,
5. Etat d'avancement et perspectives des cinq groupes de travail transversaux\* :
  - Observatoire territorial des parcs et des missions régionales, *Focus sur PLD*
  - Agriculture environnement, *notes de positionnement sur la Bio et sur les MAE/haies hautes*
  - Promotion de l'action des parcs et des missions régionales,
  - Sécurisation juridique et commande publique,
  - Veille partagée au service des projets et des équipes, *projet d'enquête auprès des agents.*

\* (Les notes et documents mentionnés pour chaque groupe seront communiqués pour la réunion du comité syndical).

Siège social: 6, rue du Bleu Mouton BP 70073 59028 LILLE CEDEX | N° SIRET : 255 902 918 00028  
+33 (0)3 20 12 89 12 | enr.x.fr | plantonsledecor.fr | contact@enr.x.fr



6. Ressources humaines, – *projets de délibérations,*

- *Tableau des effectifs,*
- *Tableau des quotas,*
- *Information sur l'évolution des équipes de direction en Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escaut.*

7. Convention, – *projet de délibération,*

- *Convention avec le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire.*

8. Retour en images sur le Salon international de l'agriculture (SIA), diffusion du journal sur les races régionales,

9. Questions diverses

- *Etat d'avancement du Mécénat, action menée à Samer avec BIC CONTE*

\* \* \*

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 70073 59028 LILLE CEDEX | N° SIRET : 255 902 918 00028  
+33 (0)3 20 12 89 12 | [enrx.fr](http://enrx.fr) | [plantonsledecor.fr](http://plantonsledecor.fr) | [contact@enrx.fr](mailto:contact@enrx.fr)



***Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais  
-Espaces naturels régionaux-  
Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.***

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 7 janvier 2019**

**Etaient présents :**

Guislain	CAMBIER	Conseil Régional Hauts-de-France
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Jean-Marc	DUJARDIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Elisabeth	GRUSON	PNR Avesnois
Paul-Henry	HANSEN-CATTA	Conseil Régional Hauts-de-France
Monique	HUON	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	LELEU	PNR Caps et Marais d'Opale
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Philippe	LESAGE	Représentant du personnel
Paul	RAOULT	PNR Avesnois
Anne-Marie	STIEVENART	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

**Etaient excusés :**

Céline	BOLLÉ	CESER
Déborah	CLOSSET-KOP	CESER
Michel	DEWITTE	PNR Scarpe-Escaut
Marie-Annick	DUPAS-GIANNITRAPANI	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Anthony	JOUVENEL (pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Valérie	LETARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Frédéric	LETURQUE	Président du CRT
Eric	MARQUETTE	Directeur Office National des Forêts
Claude	PRUDHOMME (pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Ginette	VERBRUGGHE	CESER

**Assistaient également à la réunion :**

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier
Manu	LEQUEUCHE	Responsable de la communication
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur CRRG
David	MOULIN	Directeur Adjoint ENRx
Jean-Pierre	GEIB	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Jean-Louis	THOMAS	Directeur général ENRx
Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut

Messieurs Anthony JOUVENEL et Claude PRUDHOMME, excusés, ont respectivement donné pouvoir à Messieurs Guislain CAMBIER et Philippe LELEU.

## **1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 15 octobre 2018.**

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Madame Elisabeth GRUSON demande que son intervention, lors de la présentation des projets européens Partons 2.0, soit complétée en ajoutant au procès-verbal : « Madame GRUSON regrette que les élus du syndicat mixte du Parc n'aient pas été associés à la mobilisation des communes susceptibles d'intégrer cette démarche et de présenter leur candidature. »

**Le compte rendu ainsi complété est adopté à l'unanimité.**

## **2. Débat d'orientations budgétaires 2019.**

Madame Céline BOLLÉ étant excusée, Pascal DELBECKE présente les orientations budgétaires préalables à l'adoption du Budget primitif 2019 qui sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité syndical de mars.

### **Le Budget "ordinaire" :**

#### **- Les dépenses :**

Il convient de distinguer à l'intérieur de ce budget deux sections :

- le budget de fonctionnement général,
- le budget des dépenses de personnel.

#### **▣ Le budget de fonctionnement général :**

Les dépenses de fonctionnement général passent de **747 775,70 €** en 2018 à **685 015,40 €** en 2019 ce qui représente une diminution de **- 62 760,30 €** soit une baisse de **- 8,39 %**.

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

#### **1) Gestion-Administration**

Budget de fonctionnement général proposé : **294 469,15 €**

#### **2) Valorisation des territoires et des acquis - Communication**

Budget de fonctionnement général proposé : **124 450,00 €**

#### **3) Missions d'appuis aux politiques régionales**

Budget de fonctionnement général proposé : **10 000,00 €** soit une diminution de **- 62760,30 €** ce qui représente **- 86,26 %**.

Les opérations « **Collège au naturel** » et « **Objectif nature** » ont été arrêtées en date du 30 juin 2018.

#### **4) C.R.R.G.**

Budget de fonctionnement général proposé : **172 793,60 €**

5) Avesnois – Scarpe Escaut – C.M.O.

Budget de fonctionnement général proposé par équipe de parc : **27 767,55 €**

**Ces dépenses de fonctionnement général sont celles inscrites dans l'annexe 1 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux.**

□ Le budget des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel passent de **4 970 634,12 €** en 2018 à **4 861 058,99 €** en 2019 ce qui représente une diminution de **- 109 575,13 €** soit une baisse de **- 2,20 %**.

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

1) Gestion-Administration

Budget des dépenses de personnel proposé : **734 257,39 €** soit une augmentation de **+ 8 670,60 €** ce qui représente **+ 1,19 %** (G.V.T.).

2) Valorisation des territoires et des acquis - Communication

Budget des dépenses de personnel proposé : **274 314,31 €** soit une diminution de **- 22 505,38 €** ce qui représente **- 7,58 %**.

Cette baisse s'explique par :

- Le départ en retraite d'un agent en date du 31 janvier 2019 :  
- 25 494,20 €,
- Le G.V.T. : + 2988,82 € (+1,41%).

3) Missions d'appuis aux politiques régionales

Budget des dépenses de personnel proposé : **440 922,26 €** soit une diminution de **- 64 740,83 €** ce qui représente **- 12,80 %**.

Cette baisse s'explique par :

- La fin de la mise à disposition d'un agent Région le 31/03/2019 : - 66 450,00 €,
- Le G.V.T. : + 1 709,15 € (+0,41%).

4) C.R.R.G.

Budget des dépenses de personnel proposé : **596 163,26 €** soit une augmentation de **+ 3 559,10 €** ce qui représente **+ 0,60 %**.

Cette augmentation s'explique par :

- La mutation interne vers l'équipe Scarpe-Escaut d'un agent en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 : - 42 872,02 €,
- Le recrutement d'un agent : + 35 000,00 €,
- Le G.V.T. : + 11 431,12 € (+2,08 %).

### 5) Scarpe Escaut

Budget des dépenses de personnel proposé : **877 748,68 €** soit une augmentation de **+ 45 866, 27 €** ce qui représente **- 5,51 %**.

Cette augmentation s'explique par :

- Le départ d'un agent en disponibilité en date du 11/04/2018 : - 25 268,15 €,
- Le départ d'un agent par voie de mutation en date du 31/12/2018 : - 87 514,11€,
- Le recrutement d'un agent en date du 15/09/2018 : + 18 521,80 €,
- Le recrutement d'un agent par voie de mutation interne en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 : + 43 632,98 €,
- Le recrutement de deux agents en 2019 pour arriver aux quinze postes autorisés dans chaque équipe de Parc : + 76 000,00 €,
- Le G.V.T. : + 20 493, 75 € (+2,95%).

### 6) Avesnois

Budget des dépenses de personnel proposé : **1 035 107, 04 €** soit une augmentation de **+ 16 238, €** ce qui représente **+ 1,59 %**.

Cette hausse s'explique par :

- Le départ d'un agent en disponibilité en date du 28/02/2018 : - 10 354, 64 €,
- La démission d'un agent en date du 13/05/2018 : - 38 309,35 €,
- Le recrutement d'un agent en date du 01/07/2018 : + 40 500, 00 €
- Le G.V.T. : + 24 402, 63 € (+2,52%).

### 7) Caps et Marais d'Opale :

Budget des dépenses de personnel proposé : **902 546, 05 €** soit une diminution de **- 96 663, 53 €** ce qui représente **- 9,67 %**.

Cette baisse s'explique par :

- Le départ d'un agent en détachement en date du 30/09/2018 : - 64 024,70 €,
- Le départ d'un agent en disponibilité en date du 31/08/2018 : - 69 147,18 €,
- Le départ d'un agent en congé pour convenances personnelles en date du 31/07/2018 : - 32 168,00 €,
- Le départ en retraite d'un agent en date du 30/06/2018 : - 98 708,99 €,
- Le recrutement d'un agent en date du 01/11/2018 : + 52 806,65 €,
- Le recrutement de deux agents fin 2018 : + 88 000,00 €,
- Le G.V.T. : + 26 579, 69 € (+ 3,62 %).

### - Les recettes :

#### □ ***Le Conseil Régional***

La dotation statutaire 2019 passe de **5 294 254,00 €** à **5 154 508,00 €** soit une diminution de **- 139 746, 00 €** ce qui représente **- 2,64 %**

□ ***L'Etat***

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer participe au fonctionnement des trois Parcs naturels régionaux, telle que prévue au contrat de Projet 2014-2020, à hauteur de **300 000,00 €** et se répartit comme suit :

- Scarpe Escaut: 100 000,00 €,
- Avesnois: 100 000,00 €,
- C.M.O.: 100 000,00 €.

□ ***Le Département du Pas-de-Calais***

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de **10 367,00 €**.

□ ***Les recettes propres***

Ces recettes sont estimées à **53 752,80 €** et sont constituées par :

- la participation des salariés au titre des chèques-repas,
- des recettes perçues par la Régie instituée par le Syndicat Mixte pour la vente de produits et prestations fournies par E.N.R.x.

**La proposition de budget ordinaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 546 074, 39 € pour l'année 2019.**

Pour rappel, le budget primitif ordinaire 2018 était de **5 718 409, 82 €** soit une diminution de **- 172 335, 43 €** ce qui représente une baisse globale de **- 3,01 %**.

Cette situation budgétaire s'explique par :

- La baisse de la dotation statutaire du Conseil Régional qui passe de **5 294 254,00 €** à **5 154 508,00 €** soit une diminution de **- 139 746,00 € (- 2,64 %)**

Pour assurer les engagements budgétaires 2019, il est proposé de :

- Réduire les dépenses de fonctionnement général qui passe de **747 775,70 €** en 2018 à **685 015, 40 €** soit une diminution de **- 62 760,30 € (- 8,39 %)**
- Réduire les dépenses de personnel qui passe de **4 970 637, 12 €** en 2018 à **4 861 058, €** soit une diminution de **- 109 575 ,13 € (- 2 ,20 %)**

Pour équilibrer le budget 2019, la somme de **27 446,59 €** sera prélevée sur les excédents antérieurs.

**Le Budget "extraordinaire" :**

**Opérations programmées :**

- « Planter dans la cour du collège » :  
« Planter dans la cour du collège » est une opération permettant aux collégiens du département du Nord de prendre en charge l'évolution de leur cadre de vie et d'enrichir la biodiversité, pour un coût total de 20 000 €.



Elle est et subventionnée par le Conseil Départemental du Nord à hauteur de 15 000 €.

- « B.L.U.E.S.T.E.R. » :

L'approche transfrontalière de BlueSter permet aux différentes régions engagées d'échanger leurs expériences dans différentes thématiques telles que la création de produits identifiés à une race dont l'élevage est développé en France, l'agriculture biologique et la diversification touristique menée en Wallonie.

Dans ce cadre, BlueSter propose des voies de diversification avec la création d'un panel de produits à partir de la Bleue Mixte (beurre, yaourt, viande, ...).

L'approche transfrontalière des filières de production permet également de satisfaire aux demandes des consommateurs, considérés ici comme des consommateurs.

Ce projet a un coût total de 145 298, 41 € financé à hauteur de 76 649, 20 € par l'Europe.

Monsieur le Président souligne les efforts faits et pense que d'autres économies sont possibles notamment avec le déménagement du siège.

Jean-Louis THOMAS explique que des économies sur salaires ont été réalisées suite à un turnover sans précédent avec des remplacements par des agents plus jeunes et donc des salaires plus bas.

**La délibération par laquelle les membres du Comité syndical prennent acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire pour cette année 2019 est adoptée à l'unanimité.**

**3. Point d'information sur la mise en œuvre de l'étude/audit sur l'organisation Enrx/Parcs.**

Monsieur le Président évoque le Comité de pilotage, réuni le 14 décembre.

A cette occasion, il a été possible de vérifier que le cabinet d'études MENSIA est bien inspiré dans les réponses et propositions faites en retour des points d'éclaircissement demandés.

La mission est donc commencée selon le calendrier, serré, présenté.

Des débats seront également à conduire au sein des Comités syndicaux des Parcs afin d'envisager toutes les retombées possibles selon le scénario retenu et au vu des propositions opérationnelles présentées.

Il y aura vingt-deux semaines d'intervention, une trentaine d'entretiens (Des auditions sont prévues dans chacune des équipes) cinq réunions (à chaque étape) avec le Comité technique et le Comité de pilotage.

Guislain CAMBIER rappelle que cet étude organisationnelle d'Enrx et des Parcs s'inscrit dans un contexte d'évolution de la Région avec la création des Hauts-de-France et de restrictions budgétaires, dans lequel le Conseil régional souhaite rendre plus lisible son action au travers des syndicats mixtes des Parcs et d'ENRx.

Dans ce contexte, le cabinet MENSIA devra mettre en évidence les blocages pouvant exister dans le fonctionnement entre les Parcs et ENRx en lien avec la mise en œuvre des politiques régionales.

Monsieur Grégory LELONG pense que cela est nécessaire compte-tenu de la complexité de l'organisation actuelle.

Monsieur Philippe LELEU espère qu'une solution sera trouvée afin que les Directeurs passent moins de temps dans les trains et les voitures entre le siège du Parc et Lille et soient plus présents sur le terrain.

Monsieur Paul RAOULT témoigne, en tant qu'habitué de la Fédération des Parcs, que beaucoup de Régions rêveraient d'avoir un type d'organisation similaire au notre.

Certaines réfléchissent à l'élaboration d'un tel outil.

Il serait paradoxale de détruire un outil que d'autres s'apprêteraient à mettre en place afin d'avoir une vision d'ensemble de leur politique « Parcs naturels régionaux » à l'échelle d'une même région.

Madame Elisabeth GRUSON pense qu'il ne serait pas compréhensible que la Région ne recherche pas la meilleure façon d'utiliser toutes les ressources des Parcs pour les diffuser sur le territoire régional.

Madame Anne-Marie STIEVENART regrette que l'on évoque toujours ce que cela coûte et pas ce que cela rapporte de façon indirecte d'assurer la conservation de l'environnement naturel.

Elle attend du cabinet d'audit retenu qu'il réalise ce travail de mise en valeur.

Monsieur le Président pense que cette étude va être l'occasion de se rendre compte de la plus-value apportée par l'organisation ENRx/Parcs au bénéfice des territoires et des habitants.

La prochaine étape aura lieu lors de la réunion du Comité de pilotage, le 4 mars à 12h30, avant la réunion du prochain Comité syndical.

#### **4. Etat d'avancement et perspectives des cinq groupes de travail transversaux.**

Chacun des groupes de travail thématique a été réuni selon le calendrier joint au dossier.

Les élus référents présentent les propositions techniques de mise en œuvre opérationnelle de la CPO élaborées lors des réunions qu'ils ont animées.

Madame Anne-Marie STIEVENART, pour « Observation territoriale des parcs et des missions régionales », rappelle les objectifs du groupe de travail et présente le tableau reprenant les réponses apportées :

- Faciliter le travail d'évaluation des chartes,
- Montrer la plus-value des Parcs à l'échelle régionale,
- Communiquer pour la mise en valeur d'interventions et d'actions des PNR et des missions régionales,
- Collecter les données nécessaires pour alimenter les descripteurs retenus,
- Capitaliser les méthodes et les savoir-faire de l'observation territoriale,
- Restituer le travail engagé auprès des élus du Comité syndical.

Madame Aurore COLSON et Monsieur Philippe LELEU, pour « Agriculture/Environnement », présentent les propositions et réponses apportées en groupe de travail afin de répondre aux enjeux identifiés.

Il est notamment proposé d'établir des notes pour un positionnement commun sur :

- L'agriculture BIO,
- Les MAE/Haies hautes.

Monsieur Guislain CAMBIER, pour « Promotion de l'action des Parcs et des missions régionales », avec la présentation des propositions élaborées en groupe de travail pour l'élaboration du plan de communication à construire selon les axes suivants :

- Faciliter la mise en œuvre technique de la communication dans les équipes ENRx/Parcs,
- Diffuser une information et des services mieux adaptés aux besoins locaux,
- Transférer nos expériences et nos acquis à l'échelle des Hauts-de-France,
- Valoriser les territoires de Parcs pour participer à l'attractivité des Hauts-de-France,
- Collaborer avec les acteurs du versant sud des Hauts-de-France,
- Dynamiser les échanges internes entre les agents des syndicats mixtes ENRx et Parcs.

Monsieur Grégory LELONG pour « Sécurisation juridique et commande publique ».

Plusieurs propositions ont été avancées lors des réunions du groupe de travail :

- L'élaboration d'une base documentaire avec notamment la création d'une communauté dédiée sur RECOLTE,

- L'organisation de formations inter-Parcs selon un programme à définir par les Directeurs,
- La mise en place de groupes de travail thématiques (les Obligations réelles environnementales, le RGPD, ... .

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, pour « Veille partagée aux services des équipes et des projets », rend compte des propositions du groupe au regard des besoins affichés :

- Mieux connaître les agents et leurs besoins,
- Renforcer les relations et les relais d'information des élus, siégeant dans différentes instances, vers les équipes et réciproquement,
- Développer une culture de partage de l'information,
- Evaluer l'utilité des informations partagées,
- Former les agents à l'usage des outils numériques de veille et de partage de l'information.

Madame STIEVENART juge très positif d'avoir identifié tous ces besoins.

Monsieur DUJARDIN constate qu'il s'agit d'un vaste et ambitieux programme mais s'inquiète des ressources humaines nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur LELEU insiste sur la nécessité de travailler sur le développement agricole de façon systématique avec la Chambre d'agriculture et avec les CUMA.

Monsieur le Président pense qu'afin de finaliser ce travail, les propositions et les solutions opérationnelles présentées pour chacun de ces sujets, sont à développer dans des notes de cadrages.

#### **5. Diffusion du catalogue « Autour du verger, du potager et de la prairie ».**

Madame Aurore COLSON présente l'édition 2019 du catalogue « Autour du verger, du potager et de la prairie » destiné à assurer la promotion des races animales et des variétés fruitières et légumières locales et à proposer des formations liées à ces patrimoines.

Avec cette année une mention spéciale pour la race bovine Bleue du Nord qui sera la vedette du prochain Salon international de l'agriculture, du 23 février au 3 mars 2019, avec la vache Imminence retenue comme égérie.

#### **6. Point sur l'avancement de la publication sur « La sauvegarde des races régionales ».**

Madame COLSON évoque la préparation de cette publication.

L'objectif étant de valoriser l'ensemble des races animales domestiques des Hauts-de-France, avec pour tête d'affiche la race bovine Bleue du Nord.

Elle sera réalisée en partenariat et comprendra des portraits d'éleveurs.

Ce document sera valorisé tout au long de l'année 2019.

#### **7. Lignes de trésorerie.**

Monsieur Guislain CAMBIER rappelle que la possibilité d'ouvrir des lignes de trésorerie auprès d'établissements bancaires constitue une précaution utile à prendre afin de pallier les difficultés qui peuvent se présenter notamment du fait des retards de versement de subventions.

Le montant maximum de trésorerie proposé pour 2019 est d'un million trois cent mille euros.

**Les délibérations relatives à ces ouvertures de lignes de trésorerie sont adoptées à l'unanimité.**

## 8. Ressources humaines.

- **Présentation du Bilan social :**

Ce travail présente des données relatives aux personnels d'ENRx (effectifs, répartitions par âges, sexes, cadres d'emploi, ...)

- **Vacations pour travail saisonnier au dans le cadre des activités du CRRG :**

Ces vacances annuelles sont nécessaires pour permettre le recours à du personnel occasionnel et saisonnier afin de faire face à des surcroûts de travail liés à des événements (Pomexpo...) ou encore aux cueillettes.

**La délibération autorisant le recours à des vacataires pour travail saisonnier dans le cadre des activités du CRRG est adoptée à l'unanimité.**

- **Ouverture d'un poste de contractuel en prévision du recrutement du (de la) Directeur (-trice) du Parc CMO :**

Cette demande d'autorisation d'ouverture de poste est une précaution utile afin de ne pas perdre de temps dans le remplacement de Monsieur Vincent RENARD au poste de Directeur du Parc CMO.

En effet la procédure de recrutement ouverte pourrait se solder par une recherche infructueuse d'un candidat titulaire de la Fonction publique, il faudrait alors être en capacité de proposer ce poste à un agent contractuel.

**La délibération autorisant l'ouverture de ce poste utile en cas de non recrutement d'un fonctionnaire est adoptée à l'unanimité.**

- **Tableau des effectifs et tableau des quotas des avancements par grade :**

Le Président présente ces tableaux qui intègrent les évolutions les plus récentes.

**La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.**

**La délibération approuvant le tableau des quotas et d'avancements de grades est adoptée à l'unanimité.**

## 9. Désignations dans les instances paritaires.

Lors des élections professionnelles du 6 décembre dernier, les salariés d'ENRx ont renouvelés les élus du personnel.

Afin de compléter les instances paritaires : Commissions Administratives Paritaires et Commissions Consultatives Paritaires, il faut désigner les représentants titulaires et suppléants du Syndicat mixte.

Le Président et son suppléant devant siéger dans chacune de ces instances, il faut compléter la représentation du syndicat mixte.

Compte-tenu que, pour des raisons pratiques, ces instances sont convoquées le même jour, Monsieur le Président propose de les composer avec des élus siégeant dans plusieurs d'entre elles, de la manière suivante :

**Pour les Commissions Administratives Paritaires.**

**Commission Administrative Paritaire de la catégorie A :**

***Membres titulaires :***

- Guislain CAMBIER,
- Grégory LELONG,
- Jean-Marc DUJARDIN,
- Monique HUON.

***Membres suppléants :***

- Jean-Louis THOMAS,
- Yvon BRUNELLE,
- Vincent RENARD,
- Isabelle ZARLENGA.

**Commission Administrative Paritaire de la catégorie B :**

***Membres titulaire :***

- Guislain CAMBIER,

***Membres suppléant :***

- Jean-Louis THOMAS,

**Commission Administrative Paritaire de la catégorie C :**

***Membres titulaires :***

- Guislain CAMBIER,
- Grégory LELONG,
- Jean-Marc DUJARDIN.

***Membres suppléants :***

- Jean-Louis THOMAS,
- Michel MARCHYLLIE,
- Isabelle ZARLENGA.

**Pour les Commissions Consultatives Paritaires.**

**Commission Consultative Paritaire de la catégorie A :**

***Membres titulaires :***

- Guislain CAMBIER,
- Monique HUON.

***Membres suppléants :***

- Jean-Louis THOMAS,
- Isabelle ZARLENGA.

**Commission Consultative Paritaire de la catégorie B :**

***Membre titulaire :***

- Guislain CAMBIER,

***Membre suppléant :***

- Jean-Louis THOMAS.

**Commission Consultative Paritaire de la catégorie C :**

***Membre titulaire :***

- Guislain CAMBIER,

***Membre suppléant :***

- Jean-Louis THOMAS.

**Les délibérations relatives à ces désignations dans les instances paritaires sont adoptées à l'unanimité.**

**10. Conventions partenariales.**

**RECOLTE :**

Une délibération annuelle 2019 est proposée pour fixer les modalités et les conditions d'accès à cette plate-forme collaborative.

**La délibération relative à cette convention est adoptée à l'unanimité.**

**CRRG :**

Madame Aurore COLSON présente la convention cadre, proposée au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques, pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan de sauvegarde et de valorisation des races de chevaux de trait du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce plan vise à poursuivre le travail engagé pour le développement et la structuration des filières « Chevaux de trait » dans la région.

**La délibération relative à cette convention est adoptée.**

**Monsieur HANSEN-CATTA s'est abstenu.**

**11. Questions diverses.**

Monsieur Philippe LESAGE, souhaite une bonne et heureuse année 2019 aux membres du Comité syndical au nom des salariés d'ENrx et des représentants du personnel nouvellement élus.

Il espère que la mission d'audit en cours apportera des réponses pour une nouvelle organisation des missions et des relations entre les Parcs, Enrx et le Conseil Régional qui saura préserver les fondamentaux d'ENRx, soumis depuis plusieurs années à des périodes difficiles, secoués par les baisses budgétaires, le manque de visibilité de la Région vis-à-vis du Syndicat mixte et des relations parfois tendues entre les syndicats mixtes de Parc et ENRx.

Cette situation génère de l'inquiétude, de l'incompréhension parfois et aussi un climat qui pourrait nous diviser ou limiter l'esprit d'entreprise et le partage de nos valeurs.

Philippe LESAGE aborde également les conditions du départ en retraite de Claudie BOULANGER qui doit quitter ENRx après une longue et bonne carrière, une collègue investie et reconnue par tous qui, dès avril, ne sera plus dans les effectifs d'ENRx puisque la convention pour sa mise à disposition par le Conseil Régional a été dénoncée fin décembre.

Certes, Claudie sera en congés et ne devrait donc pas reprendre un poste effectif au Conseil Régional, mais faire ainsi l'économie de quelques mois de salaire, c'est ignorer son investissement et son implication en tant que chargé de mission au service des Parcs naturels et d'ENRx.

Plus généralement, le personnel compte sur vous, les élus, qui avez la charge et la responsabilité du cap à donner à ENRx et aux Parcs pour garder l'ambition d'un développement durable sur les territoires et pour trouver les moyens financiers et organisationnels nécessaires.

Le Président remercie Philippe LESAGE.

En ce qui concerne le départ de Madame BOULANGER il assume le fait que, face aux contraintes budgétaires que nous connaissons, cette solution a été décidée en considération de sa période de congés à solder et donc sans retour effectif dans les services régionaux avant son départ en retraite.

Au titre des questions diverses, Madame Anne-Marie STIEVENART évoque le projet d'un jeu inspiré des « Mille bornes » et appelé Lud'eau avec pour objectif de sensibiliser les joueurs à la protection des milieux aquatiques.

Ce projet est mené dans le cadre d'une collaboration entre l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'Education Nationale et ENRx.

Cinq cents exemplaires seront disponibles fin mars.

Par ailleurs, Anne-Marie STIEVENART, relève que le journal de la culture scientifique et technique rédigé par l'Académie de Lille consacre une page à l'opération aujourd'hui abandonnée « Biodiver'lycées ».

Madame Aurore COLSON présente au Comité syndical le panneau qui signalera les « Jardins vitrines » des propriétaires de gîtes partenaires, dans le cadre de la collaboration engagée avec Les Gîtes de France pour la promotion des variétés légumières et fruitières régionales.

Un film est présenté, à l'initiative de Madame COLSON, pour retracer l'histoire du Flageolet blanc de Flandre.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.



# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## Comité Syndical du 04 mars 2019

Réunion du : 04 mars 2019  
Date de convocation : 28 janvier 2018  
Présidence : Guislain CAMBIER

## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental  
Céline BOLLÉ  
Déborah CLOSSET-KOP  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Elisabeth GRUSON  
Paul RAOULT  
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale  
Anthony JOUVENEL  
Philippe LELEU  
Claude PRUDHOMME  
PNR Scarpe-Escaut  
Michel DEWITTE  
Grégory LELONG  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOP, Anthony JOUVENEL, Claude PRUDHOMME,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS GIANNITRAPANI, Valérie LETARD, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 13 membres présents représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### *Liste des délibérations adoptées lors du Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 04 mars 2019*

N°19 – 948	Délibération Vote du budget primitif 2019	04 mars 2019
N°19 – 949	Délibération Subvention annuelle Comité des œuvres sociales	04 mars 2019
N°19 – 950	Délibération Tableau des effectifs	04 mars 2019
N°19 – 951	Délibération tableau des quotas	04 mars 2019
N°19 – 952	Délibération Convention groupement régional pour la qualité alimentaire	04 mars 2019



059080995



## **ESPACES NATURELS REGIONAUX**

### **BUDGET PRIMITIF**

**ANNEE 2019**

Poste comptable de : Monsieur le Payeur Régional des Hauts de France

M-14

Siege social : 6, rue du Bleu Mouton BP 70073 59028 LILLE CEDEX | N° SIRET : 255 902 918 00028  
-33 (0)3 20 12 89 12 | enr.x.fr | plantonsledécor.fr | contact@enr.x.fr



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	5 704 766,27
	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	27 446,59
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	5 704 766,27
		5 704 766,27

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	
	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	5 704 766,27	5 704 766,27
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	945 445,34		746 207,28	746 207,28	746 207,28
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 531 102,90		4 909 558,99	4 909 558,99	4 909 558,99
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	74 000,00		49 000,00	49 000,00	49 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 550 548,24</b>		<b>5 704 766,27</b>	<b>5 704 766,27</b>	<b>5 704 766,27</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 550 548,24</b>		<b>5 704 766,27</b>	<b>5 704 766,27</b>	<b>5 704 766,27</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	52 295,05				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>52 295,05</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>6 602 843,29</b>		<b>5 704 766,27</b>	<b>5 704 766,27</b>	<b>5 704 766,27</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 704 766,27

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	5 701 836,18		5 623 566,88	5 623 566,88	5 623 566,88
75	Autres produits de gestion courante	55 653,60		53 752,80	53 752,80	53 752,80
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 757 489,78</b>		<b>5 677 319,68</b>	<b>5 677 319,68</b>	<b>5 677 319,68</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 757 489,78</b>		<b>5 677 319,68</b>	<b>5 677 319,68</b>	<b>5 677 319,68</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>5 757 489,78</b>		<b>5 677 319,68</b>	<b>5 677 319,68</b>	<b>5 677 319,68</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 704 766,27

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autopsée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnelle qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser (2018 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	349 119,66				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	409 119,66				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières	19 980,00				
020	Dépenses d'imprévus					
	<b>Total des dépenses financières</b>	19 980,00				
<b>45...1</b>	<b>Total des op. pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	429 099,66				
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	429 099,66				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser (2018 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>45..2</b>	<b>Total des op. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)	52 295,05				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	52 295,05				
	<b>TOTAL</b>	52 295,05				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

## 1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	746 207,28		746 207,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 909 558,99		4 909 558,99
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	49 000,00		49 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	5 704 766,27		5 704 766,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 704 766,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

## 2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	5 623 566,88		5 623 566,88
75	Autres produits de gestion courante	53 752,80		53 752,80
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>5 677 319,68</b>		<b>5 677 319,68</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	27 446,59
---	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	5 704 766,27
--	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45. 2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
-----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	945 445,34	746 207,28	746 207,28
60	Achats & variation des stocks	112 650,00	100 600,00	100 600,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	112 650,00	100 600,00	100 600,00
6061	Fournitures non stockables	13 200,00	5 700,00	5 700,00
60611	Eau et assainissement	1 700,00	700,00	700,00
60612	Énergie-Électricité	11 500,00	5 000,00	5 000,00
6062	Fournitures non stockées	43 700,00	38 500,00	38 500,00
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	34 000,00	31 500,00	31 500,00
60623	Alimentation	8 700,00	6 000,00	6 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	54 000,00	55 000,00	55 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	54 000,00	55 000,00	55 000,00
6064	Fournitures administratives	1 750,00	1 400,00	1 400,00
61	Services extérieurs	468 536,56	350 521,80	350 521,80
611	Contrats de prestations de services	62 000,00	40 382,59	40 382,59
613	Locations	156 586,56	154 486,56	154 486,56
6132	Locations immobilières	129 986,56	129 486,56	129 486,56
6135	Locations mobilières	26 600,00	25 000,00	25 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00	6 000,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	24 500,00	24 500,00	24 500,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	24 500,00	24 500,00	24 500,00
61551	Matériel roulant	21 000,00	21 000,00	21 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 500,00	3 500,00	3 500,00
616	Primes d'assurance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	20 000,00	20 000,00	20 000,00
618	Divers	191 450,00	105 152,65	105 152,65
6182	Documentation générale et technique	10 250,00	3 502,65	3 502,65
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	8 200,00	6 200,00	6 200,00
6188	Autres frais divers	158 000,00	95 450,00	95 450,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	135 715,18	108 042,68	108 042,68
6226	Honoraires	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	134 715,18	105 042,68	105 042,68
623	Publicité, publications, relations publiques	39 743,60	32 893,60	32 893,60
6231	Annonces et insertions	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	21 643,60	31 393,60	31 393,60
6238	Divers	16 500,00		
624	Transports de biens et transports collectifs	1 500,00		
6247	Transports collectifs	1 500,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	107 200,00	93 549,20	93 549,20
6251	Voyages et déplacements	82 600,00	74 900,00	74 900,00
6256	Missions	8 600,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	16 000,00	10 649,20	10 649,20
626	Frais postaux et frais de télécommunications	68 000,00	50 000,00	50 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	53 000,00	35 000,00	35 000,00
628	Divers	10 600,00	10 600,00	10 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 600,00	10 600,00	10 600,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 500,00		
6351	Impôts directs	1 500,00		
63512	Taxes foncières	1 500,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	5 531 102,90	4 909 558,99	4 909 558,99
621	Personnel extérieur au service	302 316,67	253 750,00	253 750,00
6218	Autre personnel extérieur	302 316,67	253 750,00	253 750,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	93 727,89	82 182,22	82 182,22
6331	Versement de transport	55 240,45	48 512,19	48 512,19
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 629,04	11 839,53	11 839,53
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	24 858,40	21 830,50	21 830,50
64	Charges de personnel	5 135 058,34	4 573 626,77	4 573 626,77
641	Rémunérations du personnel	3 656 938,55	3 261 358,88	3 261 358,88
6411	Personnel titulaire	2 434 460,08	2 324 358,53	2 324 358,53
64111	Rémunération principale	2 364 828,70	2 292 068,80	2 292 068,80
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	69 631,38	32 289,73	32 289,73
6413	Personnel non titulaire	1 222 478,47	937 000,35	937 000,35
64131	Rémunérations	1 222 478,47	937 000,35	937 000,35

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 348 747,39	1 182 511,78	1 182 511,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	583 190,86	483 893,44	483 893,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	696 475,49	643 761,31	643 761,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	54 367,19	41 608,77	41 608,77
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 713,85	13 248,26	13 248,26
647	Autres charges sociales	8 988,40	10 956,11	10 956,11
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 988,40	10 956,11	10 956,11
648	Autres charges de personnel	120 384,00	118 800,00	118 800,00
6488	Autres charges	120 384,00	118 800,00	118 800,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	74 000,00	49 000,00	49 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	67 500,00	42 500,00	42 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	67 500,00	42 500,00	42 500,00
658	Charges diverses de la gestion courante	6 500,00	6 500,00	6 500,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	6 550 548,24	5 704 766,27	5 704 766,27



III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	6 550 548,24	5 704 766,27	5 704 766,27
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>	52 295,05		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	52 295,05		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	52 295,05		
043	<b>Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	52 295,05		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	6 602 843,29	5 704 766,27	5 704 766,27

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	5 704 766,27
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p. 4-18 - "Localités de vote".

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions au chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks évaluées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (supplémentaire du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>			
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions de participations</b>	5 701 836,18	5 623 566,88	5 623 566,88
747	Participations	5 701 836,18	5 623 566,88	5 623 566,88
7471	État	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74718	Autres	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7472	Régions	5 294 254,00	5 154 508,00	5 154 508,00
7473	Départements	25 367,00	25 367,00	25 367,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	62 215,18	143 691,88	143 691,88
74773	FEDER	62 215,18	143 691,88	143 691,88
7478	Autres organismes	20 000,00		
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	55 653,60	53 752,80	53 752,80
758	Produits divers de gestion courante	55 653,60	53 752,80	53 752,80
7588	Autres produits divers de gestion courante	55 653,60	53 752,80	53 752,80
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	5 757 489,78	5 677 319,68	5 677 319,68

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	5 757 489,78	5 677 319,68	5 677 319,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	5 757 489,78	5 677 319,68	5 677 319,68

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	27 446,59
---	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	5 704 766,27
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. p. 4 - "Moyens de vote".  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(6) Cf. définitions au chapitre des opérations d'ordre "RF 012 + DJ 010".  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent, simplifié.  
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (autres votes ou compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	60 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	60 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	60 000,00		
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	349 119,66		
218	Autres immobilisations corporelles	349 119,66		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	60 000,00		
2182	Matériel de transport	75 767,29		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	80 000,00		
2184	Mobilier	65 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	68 352,37		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total individualisé en opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	409 119,66		
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
<b>26</b>	<b>Participation et créances rattachées à des particip.</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	19 980,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	19 980,00		
	<b>Total des dépenses financières</b>	19 980,00		
<b>45...1.</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (6)</b>			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	429 099,66		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	429 099,66		

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	+
----------------------------------	---

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
---	---

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote IV.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B.3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre D1 040 = RF 042.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre D1 041 = RI 041.  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (ajdes. vote ou compte administratif ou si reprise anticipée des restes à liq.).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	<b>Total des recettes financières</b>			
45..2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</b>	52 295,05		
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	5 283,00		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5 283,00		
28051	Concessions et droits similaires	5 283,00		
281	Amortissements des immobilisations corporelles	47 012,05		
2818	Autres immobilisations corporelles	47 012,05		
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 160,48		
28182	Matériel de transport	16 324,53		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 471,67		
28184	Mobilier	55,37		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	52 295,05		
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	52 295,05		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	52 295,05		

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	+
----------------------------------	---

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
---	---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. p. 4 - Stockages de vote IV.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Vira d'ordre IV à 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DP 042.  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des ventes d'immobilisation").  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du Comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**Tableau des effectifs  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

**Emplois sur postes permanents à temps complet**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>37</b>	<b>31</b>
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	2
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	4	4
Adjoint administratif	4	1
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>49</b>	<b>39</b>
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	12	9
Ingénieur	24	19
Technicien principal 1ère classe	3	3
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	1
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1
Adjoint technique	4	3
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	<b>86</b>	<b>70</b>

**Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Rédacteur	1	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS 87 71**

**Emplois de CDD (remplacements, accroissement temporaire-saisonnier d'activité)**

Emplois créés par référence à l'art. 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes



**Tableau des effectifs  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

**Détail des emplois sur postes permanents**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>38</b>	<b>32</b>
Fonction publique	23	18
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		1
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	5	5
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>49</b>	<b>39</b>
Fonction publique	47	37
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		1
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS</b>	<b>87</b>	<b>71</b>

**Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)**

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

**Emplois de CDD (Article 3-3-1° et 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)**

Délibérations au 4 mars 2019	0	0
------------------------------	---	---

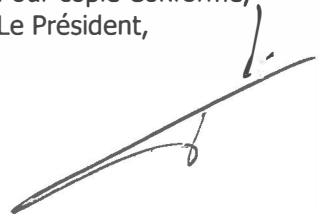
<b>TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-3-1 et 3-3-2"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
---	----------	----------

**RECAPITULATIF DES EFFECTIFS**

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	69	54
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	5	5
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-3-1° et 3-3-2°	0	0
<b>EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 4 MARS 2019</b>	<b>87</b>	<b>71</b>








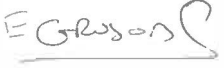


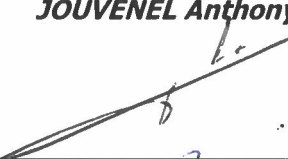




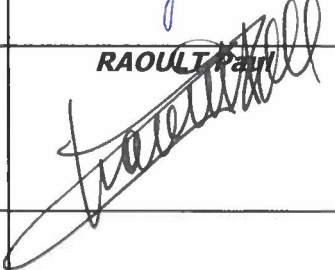
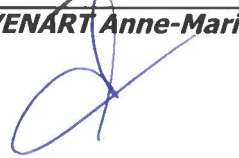
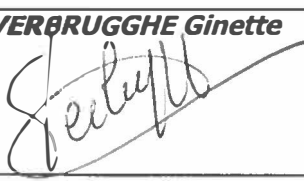

<b>Département</b>	Nord	<b>Exercice</b> <b>2019</b> N° 19-948
<b>Trésorerie</b>	Trésorerie de Lille	
<b>Etablissement</b>	Syndicat Mixte des P.N.R. du NORD/PAS-DE-CALAIS	
<b>Délibération</b>	BUDGET PRIMITIF	

### ARRETE - SIGNATURES

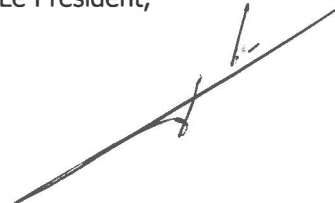
Présenté par le Président,  Pour copie Conforme, Le Président,  	Nombre de membres en exercice : 19
	Nombre de membres présents : 13
	Nombre de suffrages exprimés : 16
	Votes : Pour : 16      Contre : 0
	Abstention : 0
Date de convocation : 28 janvier 2019	

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le :  
Les membres du Comité Syndical :

04-mars-19

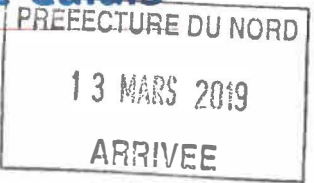
<b>BOLLE Céline</b> 	<b>CAMBIER Guislain</b> 	<b>CLOSSET-KOP Déborah</b> 	<b>COLSON Aurélie</b> 
<b>DÉWITTE Michel</b> 	<b>DUJARDIN Jean-Marc</b> 	<b>DUPAS-GIANNITRAPANI Marie-Annick</b> 	<b>GRUSON Elisabeth</b> 
<b>HANSEN-CATTA Paul Henry</b> 	<b>HUON Monique</b> 	<b>JOUVENEL Anthony</b> 	<b>LELEU Philippe</b> 
<b>LELONG Grégory</b> 	<b>LETARD Valérie</b> 	<b>PRUDHOMME Claude</b> 	<b>RAOULT Paul</b> 
<b>STIEVENART Anne-Marie</b> 	<b>VERBRUGGHE Ginette</b> 	<b>ZINGRAFF Raymond</b> 	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le  
Et de la publication, le  
Le Président,



# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 949

Réunion du : 4 mars 2019  
Date de convocation : 28 janvier 2019  
Présidence : Guislain CAMBIER

### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOP	Philippe LELEU
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Paul henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOP, Anthony JOUVENEL, Claude PRUDHOMME,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS GIANNITRAPANI, Valérie LETARD, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 13 membres présents représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### Objet : Subvention 2019 au Comité des œuvres sociales.

#### *Le Comité Syndical,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,*

*Vu le Budget primitif du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), adopté pour 2019,*

*Vu la convention passée entre le Comité des œuvres sociales (COS) et le Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), au titre de la délibération n°16-838 adoptée le 14 décembre 2016, pour la période 2017-2019,*

*Vu le montant de la subvention attribuée au Comité des œuvres sociales (COS) pour l'année 2018 soit la somme de 50 986, 94 €,*

*Considérant le courrier de demande de subvention du Président du COS en date du 14 janvier 2019,*

*Décide d'attribuer une avance correspondante à 50% de ce montant, qui sera versée au Comité des œuvres sociales (COS) dès le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre 65, article 6574,*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER  
Le Président du Syndicat Mixte



# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

PREFECTURE DU NORD

13 MARS 2019

ARRIVEE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 950

Réunion du : 04 mars 2019  
Date de convocation : 28 janvier 2019  
Présidence : Guislain CAMBIER

### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Philippe LELEU
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOP	Anthony JOUVENEL
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Paul henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOP, Anthony JOUVENEL, Claude PRUDHOMME,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS GIANNITRAPANI, Valérie LETARD, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 13 membres présents représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,*

*Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),*

*Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),*

*Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),*

*Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,*

*Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,*

*Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,*

*Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,*

*Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,*

*Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,*

*Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,*

*Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,*

*Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,*

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

***Le Comité Syndical,***

***Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.***

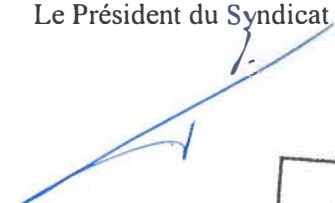
***Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.***

***Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration***

***Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER  
Le Président du Syndicat mixte.



DRCT  
13 MARS 2019  
PRÉFECTURE DU NORD

**Tableau des effectifs  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

PREFECTURE DU NORD

13 MARS 2019

ARRIVEE

**Emplois sur postes permanents à temps complet**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>37</b>	<b>31</b>
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	2
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	4	4
Adjoint administratif	4	1
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>49</b>	<b>39</b>
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	12	9
Ingénieur	24	19
Technicien principal 1ère classe	3	3
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	1
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1
Adjoint technique	4	3
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	<b>86</b>	<b>70</b>

**Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Rédacteur	1	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS**

**87**

**71**

**Emplois de CDD (remplacements, accroissement temporaire-saisonnier d'activité)**

Emplois créés par référence à l'art. 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes



**Tableau des effectifs  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

**Détail des emplois sur postes permanents**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>38</b>	<b>32</b>
Fonction publique	23	18
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		1
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	5	5
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>49</b>	<b>39</b>
Fonction publique	47	37
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		1
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS</b>	<b>87</b>	<b>71</b>

**Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)**

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

**Emplois de CDD (Article 3-3-1° et 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)**

Délibérations au 4 mars 2019	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-3-1 et 3-3-2"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	69	54
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	5	5
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-3-1° et 3-3-2°	0	0
<b>EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 4 MARS 2019</b>	<b>87</b>	<b>71</b>

# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

PREFECTURE DU NORD

13 MARS 2019

ARRIVEE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 951

Réunion du : 04 mars 2019  
Date de convocation : 28 janvier 2019  
Présidence : Guislain CAMBIER

### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental  
Céline BOLLÉ  
Déborah CLOSSET-KOP  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Elisabeth GRUSON  
Paul RAOULT  
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale  
Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Claude PRUDHOMME  
PNR Scarpe-Escaut  
Michel DEWITTE  
Grégory LELONG  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOP, Anthony JOUVENEL, Claude PRUDHOMME,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS GIANNITRAPANI, Valérie LETARD, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 13 membres présents représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### Objet : adoption du tableau des quotas.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et  
Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

*Le Comité Syndical,*

*Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer  
les emplois correspondants.*

*Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre  
Coordination-Gestion-Administration*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables  
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER  
Le Président du Syndicat mixte.



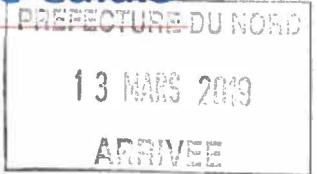
**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES  
 D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 04 MARS 2019**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	0%
<i>Directeur territorial</i>	0%
<i>Attaché principal</i>	17%
<i>Attaché</i>	0%
<i>Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	100%
<i>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Rédacteur</i>	100%
<i>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	40%
<i>Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Adjoint Administratif</i>	100%

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur en chef</i>	0%
<i>Ingénieur hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur principal</i>	31%
<i>Ingénieur</i>	9%
<i>Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	100%
<i>Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Technicien</i>	50%
<i>Agent de maîtrise principal</i>	0%
<i>Agent de maîtrise</i>	100%
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	0%
<i>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Adjoint Technique</i>	100%

# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 952

Réunion du : 04 mars 2019  
Date de convocation : 28 janvier 2019  
Présidence : Guislain CAMBIER

## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Anthony JOUVENEL
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOP	Philippe LELEU
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Michel DEWITTE, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Paul henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Anne-Marie STIEVENART, Ginette VERBRUGGHE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOP, Anthony JOUVENEL, Claude PRUDHOMME,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS GIANNITRAPANI, Valérie LETARD, Raymond ZINGRAFF,

- Soit 13 membres présents représentant 16 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Convention de partenariat entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire et Espaces naturels régionaux, au titre des activités du Centre Régional des Ressources Génétiques 2019 - 2022.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,*

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

*Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces naturels régionaux,*

***Considérant la stratégie régionale agricole de la Région Hauts-de-France, et notamment :***

- ✓ ***Enjeu n° 3 : développer la qualité et la diversification des productions avec, en priorité n° 7, soutenir l'émergence et la structuration de filières régionales à forte valeur ajoutée, développer les signes officiels de qualité et accompagner leur commercialisation ;***
- ✓ ***Enjeu n° 7 : poursuivre les missions de prospection, de conservation, de caractérisation et de valorisation des variétés, souches végétales et races animales à l'échelle régionale (précisé dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre Espaces naturels régionaux et la Région Hauts-de-France 2018-2021).***

**Considérant** la stratégie régionale sur les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) en Hauts-de-France, visant à définir le rôle de chaque structure dans le but d'aboutir à une politique globale d'accompagnement des filières en démarche de qualité depuis l'émergence jusqu'à la commercialisation.

**Considérant** les chartes des Parcs naturels régionaux et la stratégie nationale sur la Marque « Valeurs Parc naturel régional ».

**Considérant** la volonté commune au GRQA et à ENRx de préciser:

- ✓ les modalités partenariales entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (GRQA) et Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et de donner de la lisibilité à leurs actions,
- ✓ les champs d'intervention des deux signataires dans leurs domaines d'expertise et de compétences de manière à expliquer l'articulation de leurs interventions.

**Considérant** l'objectif de développer :

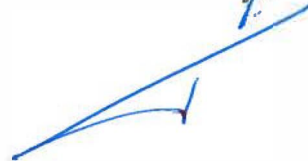
- ✓ la complémentarité, la mutualisation pour renforcer l'efficacité des actions,
- ✓ la mutualisation et l'articulation des opérations de communication ou de valorisation,
- ✓ le développement des démarches collectives et la synergie entre les deux signataires.

**Décide** d'adopter la Convention de partenariat 2019 - 2022 avec le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire.

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER  
Le Président du Syndicat Mixte



PREFECTURE DU NORD  
13 MAIS 2019  
ARRIVEE



Centre régional de  
ressources génétiques

## **Convention de partenariat**

*entre*

**le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire**

*et*

**Espaces naturels régionaux,  
au titre du Centre Régional de Ressources  
Génétiques**

**2019 - 2022**

Entre

- **Le GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE**, association Loi 1901, dont son siège social est établi au 2, rue de Dormagen, F-59350 Saint-André-lez-Lille, représenté par **Monsieur Xavier GARENEAUX**, son président, agissant en application de la délibération du Conseil d'Administration du .....

Désignée sous les termes « **le GRQA** », d'une part

Et

- **Le Syndicat mixte « ESPACES NATURELS REGIONAUX »** agissant au titre des activités du **CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES GENETIQUES**, représenté par son Président **Monsieur Guislain CAMBIER**, agissant en application de la délibération du Comité syndical du 04 mars 2019,

Désigné sous les termes « **le CRRG** », d'autre part

- *Vu les statuts de l'association « Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire »*,
- *Vu les statuts du syndicat mixte d'Espaces naturels régionaux*,
- *Vu les compétences exercées par la métropole en vertu de l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales*
- *Vu la délibération du Conseil d'Administration du Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire en date du 13 novembre 2018*,
- *Vu la délibération du Comité syndical d'Espaces Naturels Régionaux en date 04 mars 2019*,
- *Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre Espaces Naturels Régionaux et la Région Hauts-de-France 2018-2021*.

*Il est convenu ce qui suit :*

## Préambule

La présente convention de partenariat entre le **Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (le GRQA)** et **Espaces Naturels Régionaux (ENRx)** au titre du **Centre Régional de Ressources Génétiques (le CRRG)** s'inscrit dans la **stratégie régionale agricole de la Région Hauts-de-France**, et notamment dans :

- son enjeu 3 de développer la qualité et la diversification des productions (enjeu 3, priorité 7) : Soutenir l'émergence et la structuration de filières régionales à forte valeur ajoutée, développer les signes officiels de qualité et accompagner leur commercialisation.
- son enjeu 7 (précisé dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre Espaces Naturels Régionaux et la Région Hauts-de-France 2019-2021) de poursuivre les missions de prospection, de conservation, de caractérisation et de valorisation des variétés, souches végétales et races animales à l'échelle régionale.

Elle s'inscrit dans la **stratégie régionale sur les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) en Hauts-de-France**, visant à définir le rôle de chaque structure dans le but d'aboutir à une politique globale d'accompagnement des filières en démarche de qualité depuis l'émergence à la commercialisation. Par son élaboration et sa mise en œuvre, cette présente convention en est une contribution.

Elle participe également dans la **mise en œuvre des chartes des Parcs naturels régionaux** et notamment dans la **contribution collective à la stratégie nationale sur la Marque « Valeurs Parc naturel régional » des Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France**. En Hauts-de-France, les Parcs naturels régionaux sont au nombre de 4 (base 2019) : PNR Scarpe-Escaut, PNR des Caps et marais d'Opale, PNR de l'Avesnois, PNR Oise Pays de France, et un projet en création : projet de PNR Baie de Somme – Picardie Maritime. La mise en œuvre de la marque « Valeur PNR » participera à la résonance nationale et européenne des productions en Hauts-de-France.

## Exposé

**Le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (GRQA)** est une structure associative créée en 1985 à la demande des consommateurs. Il est constitué sur la base d'un véritable partenariat entre consommateurs, professionnels de l'agro-alimentaire, compagnies consulaires et le Conseil régional Hauts-de-France.

C'est un outil à disposition des professionnels de l'agriculture et des entreprises de l'agroalimentaire pour valoriser les qualités et les spécificités de leur produit via les démarches officielles de qualité.

C'est aussi un pôle de ressources et d'expertises sur la qualité alimentaire et l'alimentation durable. Il encourage la mise en œuvre d'une alimentation durable en région, en apportant son expertise aux filières soucieuses de réduire leur impact environnemental, en formant et informant les collectivités et les citoyens. Bref, il défend une alimentation durable sous le signe de la qualité.

Pour développer ces actions, il bénéficie depuis toujours du soutien de la région et des 3 chambres consulaires. Son conseil d'administration accueille notamment 4 conseillers régionaux, 2 représentants du CFSEER et 1 représentant de chaque chambre consulaire. Il dispose d'une équipe de 6 personnes en 2018.

**Le GRQA a pour objet de par ses statuts en vigueur :**

- de valoriser les savoir-faire et les services des professionnels régionaux ;
- de valoriser les qualités spécifiques des produits et des savoir-faire régionaux par les signes officiels de qualité, la(les) marque(s) collectives régionales et toutes autres démarches concernant le développement durable, la qualité nutritionnelle... ;
- être centre de ressources sur la qualité alimentaire par des interventions, des expositions, des conférences, ...
- être interlocuteur de tous les professionnels pour toute action favorisant l'objet de l'association, et contribuer avec eux à la mise en œuvre d'une alimentation durable.

Le cœur de métier du GRQA est l'accompagnement des entreprises et des filières agricoles et alimentaires vers les démarches officielles de qualité, et l'information des consommateurs sur ces signes de qualité. La volonté est aujourd'hui d'y intégrer l'évolution de la demande des consommateurs vers une alimentation durable, respectueuse de l'environnement. **Deux axes sont priorités :**

- **l'accompagnement des professionnels de l'alimentation** pour faciliter l'émergence de filières en démarche officielle de qualité, et participer au développement de filières de qualité efficaces, rémunératrices et porteuses de valeur ajoutée équitablement répartie.  
Au quotidien, le Groupement aide les professionnels de l'alimentaire dans leur choix de démarche de qualité, les accompagne dans le montage des dossiers pour l'obtention d'un SIQO (rédaction du cahier des charges, choix des prestataires pour les études, choix de l'organisme de contrôle), les informe des évolutions législatives et juridiques, et intervient auprès des ODG (Organismes de Défense et de Gestion), détenteur de la démarche pour les aider à maintenir leur démarche en adéquation avec les exigences définies par les pouvoirs publics. Il s'agit notamment de dossiers émergents tels que : Haricots de Soissons (IGP), Carottes de Tilques (IGP), miel de tilleul de Picardie (IGP), révision de l'IGP Volailles de Licques. Un projet de mutualisation en ODG multi-produits est également en réflexion avec le but de mutualiser les moyens humains et financiers, d'améliorer la pérennité des filières, de rendre plus efficace la communication tout en répondant à l'évolution du contexte réglementaire des ODG (responsabilité, rigueur administrative).
- **la diffusion des connaissances et informations factuelles sur les signes officiels de qualité et l'alimentation durable.**

Le GRQA organise des animations à destination des citoyens, fournit des outils, intervient auprès des différentes cibles (relais d'informations, consommateurs, enfants, collégiens, lycéens, étudiants, acteurs de la restauration collective, ...) sur toute question liée à la qualité alimentaire et à l'alimentation durable (**lutte contre le gaspillage alimentaire, utilisation de produits de qualité**). Il participe au programme Interreg AD-T (Filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière France-Wallonie-Flandres : production, transformation, distribution et consommation).

**Le rôle du GRQA** est de mobiliser le consommateur aux enjeux de l'alimentation durable et sur toutes les initiatives mises en œuvre en la matière sur le territoire transfrontalier, afin de faire de lui un potentiel consommateur durable.

À la demande de la Région Hauts-de-France, le GRQA s'engage à améliorer les connaissances de l'impact des filières en SIQO sur son territoire. Cette démarche s'intègre et complète celle initiée en national par l'INAO (2017). La création d'un observatoire économique partagé des SIQO vise à une meilleure prise en compte de la dimension économique



des SIQO (recueil, partage, valorisation des données). En Hauts-de-France, le GRQA porte ce projet en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture, l'INAO, la DRAAF (SRIFE), APROBIO et Bio en Hauts de France (ORAB) et la région Hauts de France. Ce projet « observatoire économique des SIQO » s'accompagne également d'une réflexion sur l'évaluation quantitative de la durabilité des filières SIQO.

En tant que centre de ressources et d'expertise sur les SIQO en région Hauts-de-France, le GRQA propose de faire connaître les SIQO et le rôle du GRQA auprès des territoires afin que ces relais aient le « réflexe SIQO » lorsqu'un besoin se présente auprès de leurs bénéficiaires. Il se positionne également comme fournisseur de données pour tout document faisant référence aux SIQO. Un évènement de promotion des SIQO est envisagé au niveau régional.

**Espaces Naturels Régionaux (ENRx)**, structure unique en France, est le **Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais** créé par la Région et les Parcs naturels régionaux. Espaces Naturels Régionaux a son siège social à Lille et entretient depuis 40 ans des liens privilégiés avec l'institution régionale. La Région en est l'un des membres statutaires représenté par 7 conseillers régionaux, 3 représentants du Conseil économique social et environnemental régional aux côtés de 9 élus des trois syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, de Scarpe-Escaut. L'équipe technique lilloise est composée d'une vingtaine de personnes et d'autres personnes réparties au sein des équipes du CRRG et de 3 Parcs naturels régionaux. ENRx est financé par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des actions précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle. Il a notamment pour objet la mutualisation et la diffusion des expériences et des acquis du territoire régional ainsi que la coordination régionale de la communication des Parcs naturels régionaux.

**ENRx a pour objet, de par ses statuts en vigueur :**

- de contribuer en tant que de besoin à la réalisation la plus efficace possible des chartes des 3 Parcs naturels régionaux (PNR) par la mutualisation, l'animation, la formation, la coordination, le transfert d'expériences et par le biais de l'ingénierie technique en mission dans les trois territoires de Parc,
- de coordonner les démarches des Parcs qui s'intègrent dans des processus de concertation ou de négociation à l'échelle départementale, régionale, nationale, européenne ou internationale,
- d'être maître d'ouvrage des programmes d'actions que ses membres jugent stratégiques de conduire à l'échelle inter – parcs,
- d'être maître d'œuvre, à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, de programmes d'actions nécessitant une capacité d'ingénierie à durée déterminée,
- de mettre en œuvre et coordonner l'harmonisation graphique des outils de communication des 3 Parcs naturels régionaux en cohérence avec la charte graphique nationale de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de développer les outils de communication à l'échelle de la Région Nord - Pas de Calais,
- de capitaliser les expériences et les acquis menés sur les territoires de Parc et d'en assurer l'information et la diffusion dans le cadre des échanges avec les autres territoires organisés de la Région Nord – Pas de Calais,
- d'assurer la gestion et l'animation du Centre Régional de Ressources Génétiques.

**ENRx met en mission dans chaque Parc naturel régional (Avesnois, Caps et marais d'Opale, Scarpe-Escaut),** une ingénierie technique de 15 personnes par PNR pour la mise en œuvre des chartes, projets fédérateurs des Parcs (biodiversité, trame verte et bleue, plantons le décor®, agriculture durable, urbanisme en milieu rural, eau, paysages, éducation au territoire et à l'environnement, énergie et transition énergétique...) et contribue à la cohérence de leurs actions au vu des enjeux territoriaux et régionaux.

**ENRx développe également une mission originale et régionale : le Centre Régional de Ressources Génétiques (le CRRG)**, créé en 1984 sur le Nord – Pas de Calais (sans équivalence sur la Picardie, absence de « CRRG picard »), qui collecte, conserve, évalue et valorise le patrimoine fruitier, légumier, céréaliier cultivé et les races animales domestiques. Ces dernières sont principalement à faible effectifs. Le CRRG est installé sur la métropole lilloise, à Villeneuve d'Ascq à proximité du Verger conservatoire régional qu'il gère en direct. L'équipe du CRRG est composée de 11 personnes permanentes.

Depuis 2018, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens lie le syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, dénommé « Espaces naturels régionaux » (ENRx) et la Région Hauts-de-France. Elle est établie dans un contexte largement renouvelé par rapport à la précédente convention du fait de l'élargissement du périmètre des Hauts-de-France avec la fusion des deux anciennes régions Nord - Pas de Calais et Picardie.

**ENRx a pour missions concrètes** d'animer, de coordonner, de mutualiser les compétences et l'ingénierie en mission dans les 3 Parcs naturels régionaux pour accompagner et conforter la mise en œuvre des engagements pris par les Syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR dans les chartes, assurer la capitalisation et le transfert d'expériences d'opérations innovantes entre les 3 PNR, et aussi au bénéfice des territoires ruraux et périurbains de la

région hors PNR. ENRx doit également prendre en compte dans ses missions, les deux démarches complémentaires de PNR dans le versant sud : le PNR Oise Pays de France (procédure de renouvellement de son classement) et le projet de PNR Baie de Somme – Picardie maritime (procédure de création du PNR et de son classement).

Dans le nouveau contexte, politique, institutionnel, territorial des Hauts-de-France et sur des enjeux partagés par la Région Hauts-de-France, il s'agit donc pour Espaces naturels régionaux :

- d'être en appui des Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France pour un développement durable et de préciser à ce titre, avec la Région, ses rôles et missions vis-à-vis des deux parcs du versant sud (Oise-Pays de France et Baie de Somme-Picardie maritime en préfiguration) de poursuivre ses missions d'expérimentation, de valorisation, de diffusion et de transfert ;
- de déployer à l'échelle du nouveau territoire régional des missions et programmes ;
- de contribuer à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et d'établir des liens (en PNR et hors PNR) avec les différentes politiques régionales et répondre aux priorités de ces dernières, en particulier dans les domaines, de la biodiversité, de l'aménagement du territoire,...

Le défi de l'ouverture de l'activité d'ENRx aux territoires des Hauts-de-France, tout étant centré sur sa mission première d'appuyer la mise en œuvre des chartes de Parcs et d'animer à ce titre des chantiers inter-parcs, sera :

- de rester performant et efficient dans le respect d'un cadre budgétaire contraint,
- de faire évoluer ses statuts afin de prendre en compte la nouvelle échelle territoriale régionale pour la conduite de ses missions.

**Les politiques régionales définies pour la période 2018-2021 autour desquelles la Région souhaite qu'ENRx articule et développe son activité** au bénéfice des territoires (en PNR et hors PNR) sont les suivantes :

- **La politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires**, tout particulièrement en direction des territoires ruraux et périurbains ;
- **La politique Biodiversité** « Homme-Nature, un pacte pour la biodiversité » ;
- **La stratégie agricole régionale.**

**Le CRRG assure depuis plus de 30 ans plusieurs missions** dans les domaines techniques et scientifiques, et anime des réseaux de professionnels :

- la responsabilité de collections végétales régionales de variétés de fruits (1700 variétés), de légumes (250 variétés) et de céréales (50 variétés de blés...), par des prospections, collectes, identifications et évaluations des variétés ;
- la sauvegarde et la valorisation de 23 races animales régionales (2 bovines, 2 équines, une ovine, une cunicole et 17 avicoles) s'appuyant sur plus de 600 éleveurs (pour les grandes races),
- de par ses compétences et expertises, le CRRG et ses agents siègent au sein d'instances régionales, et nationales (CTPS, ...),
- l'organisation de programmes d'amélioration et de création variétale : expérimentation, accompagnement et relance de filières locales avec les producteurs et éleveurs ;
- la participation à l'animation de collectifs et d'associations de producteurs ou d'éleveurs contribuant à la génétique des races locales, à la promotion et la valorisation des produits et filières ;
- les actions pour la relance et la conservation des races régionales à petits effectifs, des actions de valorisation et de développement du pâturage avec races locales ;
- les actions d'accompagnement, de montages et de développement de filières économiques (filières raciales : Rouge Flamande Excellence, Agneau Boulonnais-Agneau des terroirs du Nord, Poulain du Nord, Novafruits, et accompagnement des collectifs sur les SIQO en complémentarité avec le GRQA ou autres marques...),
- la transmission des savoir-faire et mobilisation des particuliers et collectivités autour de ces enjeux ;
- l'élaboration et diffusion d'offres de formations, conseils et de commandes groupées sur les patrimoines fruitier, légumier et animal ;
- l'organisation d'événements régionaux : salons pomologiques régionaux et/ou transfrontalier, comme PomExpo tous les 2 ans, ou autres manifestations sur le territoire régional,

*Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :*

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objectif de préciser les modalités partenariales entre le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (GRQA) et Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et de donner de la lisibilité aux actions des signataires.

Cette convention précise les champs d'intervention des deux signataires dans leurs domaines d'expertise et de compétences de manière à expliquer l'articulation de leurs interventions. Elle a également pour objectifs de développer :

- la complémentarité, la mutualisation pour renforcer l'efficacité des actions,
- la mutualisation et l'articulation des opérations de communication ou de valorisation,
- le développement des démarches collectives et la synergie entre les deux signataires.

La présente convention couvre principalement les domaines suivants d'interventions :

- la valorisation des productions agricoles et agroalimentaires des Hauts-de-France,
- les signes officiels de qualité et d'origine, la marque « Valeurs Parc naturel régional », et autres marques et labels valorisant les ressources génétiques régionales (animales et végétales),
- les recherches scientifiques et historiques sur les productions régionales,
- la traçabilité des ressources génétiques valorisées,
- la recherche de plus-value sur les productions agricoles et agroalimentaires régionales
- l'accompagnement des professionnels,
- l'émergence, la création, la structuration de filières,
- l'alimentation durable,
- l'information aux consommateurs,
- l'acquisition de données et d'informations,
- la diffusion des connaissances, le transfert de savoir-faire.

Le partenariat s'attache à renforcer les relations partenariales entre le GRQA, ENRx/CRRG et les Parcs naturels régionaux. Les territoires Parcs naturels régionaux pourront être des relais des démarches SIQO animées par le GRQA. La collaboration entre le GRQA et ENRx associera ainsi les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France selon leurs priorités, et notamment sur les actions traitant d'enjeux de la charte et pour les PNRx concernés de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Cette convention pourra donner lieu à l'établissement de conventions opérationnelles qui préciseront les modalités techniques d'exécution de certaines opérations, et si cela s'avère utile, d'autres conventions pourront être établies entre le GRQA, ENRx et les syndicats mixtes de PNRx sur des projets précis.

### **Article 2 : Programme de partenariat**

Le partenariat entre le GRQA et ENRx est illustré par les axes d'intervention suivants :

- l'échange régulier d'informations entre les signataires,
- la diffusion des connaissances et des informations,
- la réalisation d'éclairages sur les Signes Officiels de Qualité et d'Origine, sur les marques relatives aux productions agricoles et agroalimentaires, sur les marques et labels issus du patrimoine génétique régional, sur la marque « Valeurs Parc naturel régional » en élaboration des synthèses ou états des lieux (voir notes de synthèse et états des lieux réalisés) ;
- l'accompagnement du CRRG sur les Signes Officiels de Qualité et d'Origine existantes ou en projets sur des productions issues du patrimoine génétique régional (exemple : projet Indication Géographique Protégée IGP Haricot de Soissons porté par un collectif de producteurs)
- l'analyse des potentialités en termes de nouvelles filières et de projets de marquage ou de SIQO
- la structuration de collectifs de producteurs,

- l'accompagnement du GRQA dans les actions de promotion et de valorisation,
- l'accompagnement des professionnels de l'alimentation pour faciliter l'émergence de filières, et l'accompagnement d'association des producteurs (ex : sur les ressources génétiques : Ail fumé d'Arleux, Lingot du Nord...)
- le développement de filières de qualité et porteuse de valeur ajoutée,
- le soutien à la valorisation économique du patrimoine régional et à sa promotion,
- l'articulation des marques et labels (SIQO, marque Rouge Flamande Excellence, marque Agneau Boulonnais-Agneau des Terroirs du Nord, marque Poulain du Nord, marque Valeurs Parc naturel régional, ...)
- l'association réciproque des signataires dans leurs démarches partenariales impliquant des SIQO, des marques, le patrimoine régional, l'alimentation durable, ou des programmes européens (programme AD-T, projet BlueSter...)
- la mutualisation de projets entre les signataires, et le cas échéant le montage de projets avec recherches de financements ou des réponses collectives à des appels à projets,
- l'organisation collective de réponses ou de présences à des évènementiels ou manifestations permettant de valoriser leurs actions,
- l'accompagnement du CRRG sur le projet d'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) Multiproduits,
- la veille réciproque sur les ressources génétiques agricoles et alimentaires,
- l'appui complémentaire du GRQA et du CRRG sur des démarches administratives, juridiques et scientifiques
- la veille des signataires sur les projets territoriaux de marquages en Hauts-de-France, en lien également avec les Parcs naturels régionaux et autres structures,
- l'accompagnement du GRQA à l'évolution des cahiers des charges des productions agricoles ou agroalimentaires marqués « Valeurs Parc naturel régional »,
- l'apport du GRQA de son regard critique entre la mise en œuvre d'un marquage « Valeurs Parc naturel régional » et un SIQO (approche technique et juridique, articulation, stratégie, complémentarité, ...)
- le développement des échanges entre GRQA, ENRx, CRRG et PNRx,,
- la diffusion des connaissances des SIQO dans les territoires régionaux, notamment de PNRx et leurs promotions locales.

Ces interventions ne sont pas exhaustives et seront enrichies au fil de la mise en œuvre du partenariat.

### **Article 3 : Mise en œuvre du partenariat**

Les signataires de cette présente convention s'attacheront à tenir une réunion annuelle de bilan de l'année afin d'établir une synthèse des réalisations menées. Cette synthèse prendra une forme simple et lisible de manière à être communiquée le cas échéant.

Quand cela s'avère nécessaire, les réunions feront lieu de relevés ou de comptes rendus afin d'alimenter la synthèse annuelle.

### **Article 4 : Communication, sensibilisation et valorisation**

Les signataires de cette présente convention s'attacheront, quand cela s'avère possible, à la mutualisation des outils de communication, de valorisation, de promotion et d'animations, de développement de démarches collectives sur des évènementiels (tels que le Salon International de l'Agriculture, des manifestations régionales ou territoriales...). La communication sera complétée par le faire-savoir des réalisations concrètes et des résultats menés par les deux signataires.

Lors de toute communication publique ou médiatique relative à la mise en œuvre de cette convention, les parties s'engagent à mentionner leur partenariat et à faire figurer les logos de chacune dans toutes les éditions de documents numériques ou papier ayant trait à l'action et au présent partenariat.

#### **Article 5 : Modalités de gouvernance**

Espaces Naturels Régionaux, au titre du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), est actuellement membre de droit du Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire et siège au Conseil d'Administration avec un titulaire et un suppléant.

Espaces Naturels Régionaux pourra inviter le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire à s'exprimer ou à intervenir, le cas échéant et selon l'ordre du jour du Comité syndical.

Des réunions de travail communes entre le GRQA, les PNR, le CRRG se tiendront régulièrement sur les démarches de marquages, de labellisations des productions agricoles et agroalimentaires et leurs filières concernées. Le CRRG coordonnera la mise en œuvre de cette présente convention en lien avec les équipes d'ENRx et de Parcs naturels régionaux.

D'autres conventions pourront décliner ce partenariat avec les syndicats mixtes de Parc naturel régional.

#### **Article 6 : Durée, modification et résiliation de la convention**

La présente a une durée de quatre années et entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux signataires. D'un commun accord des deux parties, la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant permettant la modification d'un ou plusieurs articles.

La présente convention pourra également être prorogée au-delà pour la même période par signature d'un avenant à intervenir avant le 31 décembre 2022.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois et restée infructueuse suite à l'envoi d'un courrier précisant le ou les désaccords sur les objectifs ou les moyens mis en œuvre.

#### **Article 7 : Règlement des litiges**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention et n'ayant pu trouver de conciliation à l'amiable est du ressort du Tribunal administratif de Lille.

*Fait à Lille,*

*Le .....*

*En deux exemplaires originaux,*

**Xavier GARENEAUX**

**Guislain CAMBIER**

**Président du Groupement Régional  
pour la Qualité Alimentaire**

**Président d'Espaces naturels  
régionaux**